

BUREAU DU GREFFE

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

---

**Concernant le premier projet de règlement PP-2021-02 modifiant le règlement de zonage numéro 01345-A afin de créer une nouvelle zone 06.1-H à même une partie de la zone 06-P et afin de modifier la définition d'habitation collective**

---

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de la Ville de Chapais, lors de la séance extraordinaire du 25 mai 2021, a procédé à l'adoption du premier projet de règlement PP-2021-02 modifiant le règlement de zonage numéro 01345-A afin de créer une nouvelle zone 06.1-H à même une partie de la zone 06-P et afin de modifier la définition d'habitation collective

Ce projet de règlement vise à permettre la création d'une nouvelle zone 06.1-H à même une partie de la zone 06-P et afin de modifier la définition d'habitation collective

**Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juin 2021 à 19 h 00** à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145 boulevard Springer.

Au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes ou organisations qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Chapais durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 26 mai 2021



Mélanie Gagné  
Directrice générale adjointe et greffière suppléante